



CONGRES D'AUTOMNE 31 OCTOBRE 2021 PAYS DE MONTBELIARD



ASSEMBLEE GENERALE D'AUTOMNE DU DISTRICT 103 CENTRE EST

A tous les Lions du District 103 CENTRE EST,
En prévision de l'Assemblée générale au Congrès d'automne à Montbéliard, le 31 octobre 2021

Chères Amies, Chers Amis.

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux votes lors des assemblées générales extraordinaire et ordinaire, et, en annexe, les textes des nouveaux statuts et règlements intérieurs du district, ainsi que des comparatifs faisant apparaître les modifications.

Merci à vous d'en prendre connaissance.

Il ne sera pas traité de questions en direct portant sur les Statuts et le Règlement Intérieur (RI) 2021, en AGE et AGO.

Toutefois, lors de votre consultation des Statuts et RI 2021, n'hésitez pas à transmettre au plus tôt et jusqu'au 12 octobre 2021, vos remarques, notes, observations, à D. Siméon -

didier.simeon7@orange.fr - délégué de district à la commission nationale des statuts et Assurances 2021/2022 pour leur enregistrement et traitement.

Seuls les délégués de Club présents et dûment mandatés par leur Président, ainsi que les votants hors quota présents enregistrés au bureau des accréditations à l'entrée du Congrès d'automne à Montbéliard, délibèrent valablement.

1. Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) Vote à bulletin secret.

Le vote des Statuts du District 103 CENTRE EST 2021 est acquis à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

2. Assemblée Générale Ordinaire (AGO) Vote à bulletin secret.

Le vote du Règlement intérieur du District 103 CENTRE EST 2021 est acquis à la majorité simple des suffrages exprimés

3. Vote des quitus des rapports financier et moral de l'exercice 2020/2021 de notre immédiat Past-gouverneur, Eric BOSREDON. Vote à bulletin secret.

4. Élections des officiels 2022/2023 Vote à bulletin secret.

Gouverneur, Anna CUPILLARD

1er Vice-gouverneur, Martial GRILLET

2e Vice-gouverneur, Françoise THEURIOT

Les officiels sont élus sont à la majorité des suffrages exprimés qui dépasse la moitié. Les statuts ne peuvent pas être modifiés. Ils sont votés en AGE de district et de Club.

RAPPEL :

Les statuts ne peuvent pas être modifiés, ils sont votés en AGE de District et de Club.

Les règlements intérieurs sont votés en AGO de District et de Club, ils peuvent être modifiés et enrichis suivant le propre mode de vie du District ou du Club, tant que les aménagements apportés ne sont pas en contradiction avec les textes internationaux et la législation française.

Didier SIMEON

Délégué national Statuts Assurances 2021/2022

<https://www.lions-district-centre-est.com/info-vote>